

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>06</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>07</b>
<b>Exprimés</b>	<b>07</b>
<b>Pour</b>	<b>07</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE**

Séance du

**16 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER,

**Pouvoirs** : M. Julien MOURLON a donné procuration à M. Alain BUJADOUX,

**Absents** : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX, Rodolphe MARTIN

**Date de convocation** 06 septembre 2017

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Aménagement du bourg – lot n°5 rambarde**

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place de l'église et du mur de soutènement ont fait l'objet d'un appel d'offre fin 2016 et que l'attribution du lot n°5 avait été infructueuse, aucun des modèles proposés n'ayant été jugé approprié.

Une nouvelle consultation a été effectuée et deux offres ont été reçues :

- Franck TABARD : 12 145 € HT avec thermolaquage et 9005.50 € sans thermolaquage
- Yves SCHMITZ : 10 406 € sans thermolaquage

A prestation équivalente, l'offre de Franck TABARD est plus intéressante.

Le Maire propose de retenir l'offre de Franck TABARD pour 12 145 € HT avec option thermolaquage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir, pour le lot n°5 « rambarde », l'offre de Franck TABARD pour un montant de 12 145 € HT avec option thermolaquage,
- AUTORISE le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces à intervenir.